

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-06-000019-138

DATE : 12 février 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

MOHAMED BELMAMOUN

et

GAÉTAN L'HEUREUX

Demandeurs

c.

VILLE DE BROSSARD

Défenderesse

JUGEMENT MODIFIANT LA DESCRIPTION DU GROUPE

[1] La technicalité traitée ci-après a été discutée à l'audience du 14 janvier 2019.

[2] Jusqu'à maintenant, la présente action collective a été autorisée (le 27 janvier 2017) et instituée (le 25 avril 2017) au nom du groupe décrit ci-après :

Toutes les personnes, résidant ou ayant résidé, au cours des trois (3) années précédant l'introduction de la présente procédure, à titre de propriétaire, de locataire ou d'occupant, en bordure du chemin des Prairies, entre le boulevard Taschereau et du Quartier, dans la ville de Brossard, aux adresses suivantes :

- 2280 à 9192 chemin des Prairies;
- 2460 et 2620 place Olivine;

- 2400 et 2405 Outremont;
- 3625 rue Oslo;
- 3650 rue Orléans;
- 9165-6, 9165-2, 8805 et 8810 Croissant du Louvre;
- 9005-1 et 9005-5 rue Le Corbusier.

[3] Les parties s'entendent que la description du groupe soit mise à jour, pour refléter qu'en raison de démolitions et constructions ou reconstructions, il y a eu changement de numéros civiques de certains bâtiments situés en bordure du tronçon concerné.

[4] De concert, les parties demandent que le groupe soit désormais décrit comme suit :

Toutes les personnes résidant ou ayant résidé, au cours des trois (3) années précédant l'introduction de la présente procédure, à titre de propriétaire, de locataire ou d'occupant, en bordure du tronçon du chemin des Prairies délimité, à l'ouest, par le boulevard Taschereau, et à l'est, par le boulevard du Quartier, dans la Ville de Brossard, aux adresses suivantes :

- 2280 à 4305 chemin des Prairies;
- 4355, 4405, 4435, 4445, 4455, 4465 et 4685 du chemin des Prairies (rue privée);
- 2460 et 2620 place Olivine;
- 2400 et 2405 Outremont;
- 3625 rue Oslo;
- 3648 rue Orléans;
- 8800, 8805 et 8810, 9165, 9180, 9182, 9184, 9186, 9188, 9190, 9192 et 9194 Croissant du Louvre;
- 9005 rue Le Corbusier.

[5] Il n'y a pas lieu de donner avis public de cette seule modification dans l'immédiat. Cette information sera communiquée à la prochaine occasion distincte justifiant un avis aux membres.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **APPROUVE** la modification de la description du groupe des membres de l'action collective, de sorte qu'elle se lise dorénavant comme suit :

Toutes les personnes résidant ou ayant résidé, au cours des trois (3) années précédant l'introduction de la présente procédure, à titre de propriétaire, de locataire ou d'occupant, en bordure du tronçon du chemin des Prairies délimité, à l'ouest, par le boulevard Taschereau, et à l'est, par le boulevard du Quartier, dans la Ville de Brossard, aux adresses suivantes :

- 2280 à 4305 chemin des Prairies;
- 4355, 4405, 4435, 4445, 4455, 4465 et 4685 du chemin des Prairies (rue privée);
- 2460 et 2620 place Olivine;
- 2400 et 2405 Outremont;
- 3625 rue Oslo;
- 3648 rue Orléans;
- 8800, 8805 et 8810, 9165, 9180, 9182, 9184, 9186, 9188, 9190, 9192 et 9194 Croissant du Louvre;
- 9005 rue Le Corbusier;

[7] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Marie-Élaine Guilbault
LINTEAU SOULIÈRE ASSOCIÉS, AVOCATS
Avocats pour les demandeurs

Me Adina Georgescu
MILLER THOMSON
Avocats pour la défenderesse

Date d'audience : 14 janvier 2019